



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON

Marie-Jos LIGIER

Laurent BESNARD

Gérard VINAY

Jackie WITZ

Yannick CAILLET

Daphné PERROT

Henri VENTROUX

Liliane MARSAC

Thierry HECTOR

Absents excusés :

François MINEAU (pouvoir à M. Caron)

Absents :

Claudine LECLERE

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 h

Mme Ligier est arrivée à 19 h 20

Secrétaire de séance : Brigitte MOLLET

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Monsieur le Maire précise que le compte administratif 2019 sera voté par le présent conseil municipal. En ce qui concerne le budget 2020 il sera préparé par le conseil actuel mais voté par la prochaine équipe. La Préfecture donne le 30 avril 2020 comme date butoir pour le vote du budget.

POINT FINANCIER (à fin décembre)

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des dépenses de fonctionnement. Par rapport à la prévision, nous arrivons à 88.10 % de dépenses.

Monsieur le Maire précise que le compte administratif 2019 sera voté lors de la prochaine réunion, le 13 février 2020. Concernant les prévisions du budget 2020 Monsieur Ventroux a préparé un tableau avec le détail des dépenses d'investissement à prévoir. Ce tableau sera envoyé par mail à tous les conseillers afin qu'ils puissent l'étudier et faire un retour si besoin lors du prochain conseil municipal.

DELIBERATION

1/ Travaux réalisés par le S.I.E.G.E.

1/ Clos de la chataigneraie et Clos des lilas

Eclairage public, changement lampes vapeur mercure

21 000 euros montant TTC : **3 500 euros participation communale**

Résultat du vote à main levée :

Contre

0

Abstention

0

Pour 11



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

2/ Clos de la coudraye
Eclairage public, changement lampes vapeur mercure
12 000 euros montant TTC : **2 000 euros participation communale**

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	------	----

3/ Route de Gaillon
Renforcement EP, Télécom et Distribution publique
105 000 euros (investissement) montant TTC
9 916.67 euros participation communale
25 000 euros (fonctionnement) montant TTC
10 416.67 euros participation communale

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	------	----

2/ Subvention au titre de la D.E.T.R.

Monsieur Ventroux informe les membres du conseil municipal que la pose d'un ascenseur dans les locaux de la nouvelle mairie est destinée à recevoir des personnes à mobilité réduite. Cet ascenseur est obligatoire pour accéder à l'étage et peut être subventionné par la D.E.T.R.

Les conseillers doivent autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	------	----

3/ Travaux internet

Monsieur Ventroux informe les membres du conseil municipal que la société Vistandcom doit effectuer des travaux d'internet à la nouvelle mairie et pour ce faire Monsieur le Maire doit être autorisé à signer le contrat de service proposé. Les conseillers sont invités à voter :

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	------	----

POINT ECOLE

Monsieur Caillet informe les membres du conseil municipal que la cellule froide est arrivée et payée. Elle servira entre autre, à pouvoir garder des aliments préparés et non consommés dans la journée. Ces repas pourront même être mis à disposition des habitants de la commune. Ce point est à développer.



POINT ANIMATION

Madame Perrot informe les membres du conseil municipal qu'il y a eu de bons retours sur le spectacle de Noël ainsi que sur les jouets distribués aux 108 enfants présents.

Concernant le repas des anciens, il en ressort également de bons retours sur l'animation musicale par contre concernant le repas, il est à déplorer que le plat principal ait été servi plutôt froid.

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 25 janvier 2020 à partir de 15 heures en présence de VIP.

Il sera ce jour posé la plaque pour le terrain de football.

Monsieur Caillet informe le conseil que le nouvel agenda 2020 est arrivé, il va être déposé dans chaque boîte aux lettres.

DIVERS

- Concernant les futures élections municipales, il est décidé par les membres du conseil actuel de mettre à disposition une salle communale pour des réunions de travail.
Ce prêt de salle sera gratuit et ce sera l'actuelle salle des mariages.
- Affaire MM.Labarsouque/Six : ces deux propriétaires, riverains, sont en conflit par rapport à des pierres posées devant la propriété de M. Six qui estime que le fait d'entretenir cette bande de terre, elle est ainsi protégée des passages de véhicules. Le conseil, après discussion, décide de ne pas se prononcer sur cette affaire d'ordre privée.
- Demande de reprise par la commune du chemin privé desservant le 15, 17, 17 bis et le 19 rue de Pacy : Il a été déposé ce jour (13/01/2020) au secrétariat de mairie un courrier des 4 propriétaires du chemin privé. Cette demande sera étudiée lors du prochain conseil municipal de février.

La séance est levée à 20 heures 55